

NOTICE DESCRIPTIVE POUR MOTOCYCLES
DESCRIPTION DES VEHICULES YAMAHA
FAMILLE : RD 350 LC – TYPE/VERSION : 1WT

0. GENERALITES

- 0.1. Constructeur : **YAMAHA MOTOR CO Ltd. - 2500 Shingai IWATA SHI SHIZUOKA KEN - JAPON**
 0.1.1. Représentant agréé en FRANCE : SONAUTO SA
 2, rue des Béthunes 3, Av. du Fief -
 93130 SAINT-OUEN-L'AUMONE
- 0.2. Marque : **YAMAHA**
- 0.3. Genre : **1WT**
- 0.3.1. Puissance déclarée de la motocyclette (KW) : **42,6**
- 0.4. Type/Version : **1WT**
- 0.5. Puissance : **4 CV**

1. CONSTITUTION GENERALE

- 1.1. Nombre d'essieux et de roues : **2**
 1.1.1. Emplacement de la roue motrice : à l'arrière
 1.1.2. Emplacement de la roue directrice : à l'avant
- 1.2. Dimensions des pneumatiques :
 Avant : **90/90-18 (241)**
 Arrière : **110/80-18 (288)**
- 1.3. Constitution du cadre au de la coque : de type tubulaire à double berceau
- 1.4. Emplacement et disposition du moteur : dans la partie centrale du cadre

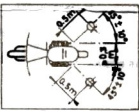
2. POIDS ET DIMENSIONS (kg - mm)

- 2.1. Poids total autorisé en charge : **365**
- 2.2. Possibilité d'attelage d'un side-car : **Non**
- 2.3. Charge maximale admissible :
- 2.4.1. Sur l'essieu 1 : **145**
- 2.4.2. Sur l'essieu 2 : **230**
- 2.5. Empattement : **1385**
- 2.6. Poids à vide du véhicule en ordre de marche :
- 2.7. 2.8.0. Total : **159**
- 2.8.1. Sur l'essieu 1 : **75**
- 2.8.2. Sur l'essieu 2 : **84**
- 2.9. Porte à faux avant : **310**
- 2.10. Porte à faux arrière : **400**
- 2.11. Longueur hors tout : **2095**
- 2.12. Largeur hors tout : **700**

3. MOTEUR

- 3.1. Dénomination du type : **1WT**
 3.1.1. Marque : **YAMAHA**
- 3.2. Description générale :
 3.2.1. Type : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin
- 3.2.2. Cycle : à allumage commandé
- 3.2.3. Nombre de temps : 2 temps
- 3.3. Régime et dispositions des cylindres : 2 cylindres à 22° vers l'avant
- 3.4. Dimensions :
 3.4.1. Allage (mm) : **64**
- 3.4.2. Course (mm) : **57**
- 3.4.3. Cylindre (cm³) : **347**
- 3.5. Rapport volumétrique de compression : **6,0 ± 0,5/1**
- 3.6. Puissance nette maximale déclarée du moteur (KW) : **44,1**
- 3.7. Régime de puissance maximale (tr/min) : **9000**
- 3.8. Couple maximal (mDn) : **4,68**
- 3.9. Régime de couple maximal (tr/min) : **9000**
- 3.10. Régime de rotation maximal (tr/min) : **10000**
- 3.11. Carburant utilisé : Super carburant
- 3.12. Réservoir de carburant : 17 litres
- 3.13. Mode d'alimentation du moteur : par 2 carburateurs
- 3.14. Type de filtre à air : sec
- 3.15. Allumage : par bougies, bobines d'induction commandées par un dispositif électronique sans contact
- 3.16. Tension d'alimentation des circuits électriques : **12 V**
- 3.17. Dispositif d'antiparasitage : oui
- 3.18. Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée
- 3.19. Mode d'alimentation de l'échappement : 2
 3.19.1. Description : de part et d'autre du véhicule
 3.19.2. Référence : YAMAHA UA-14721 à droite
 YAMAHA UA-14711 à gauche
- 3.20. Niveau sonore au point fixe :
 3.20.1. Valeur du niveau sonore : **85,6 dB(A)**
 3.20.2. Régime de rotation correspondant : **4500 tr/min**
 3.20.3. Schéma de la position du microphone :

Position du microphone



4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1. Type de boîte de vitesses : mécanique à 6 rapports
 Emplacement du levier de commande : sélecteur au pied gauche

4.2. Type d'embrayage : multidisques à bain d'huile

- 4.2.1. Mode de commande : mécanique par levier à main gauche
- 4.3. Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues par pignons et chaîne
- 4.4. Démultiplication de la transmission :
 entre le moteur et la roue : **2,869 à 1**
 entre la boîte et la roue arrière : **2,294 à 1**
- 4.4.1. Dimension et circonférence des pneumatiques :
 Arrière : **1909 mm**
 Démultiplications et vitesses à 1000 tr/min :

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte	Rapport de pont	Rapport réducteur	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr km/h
1	2,571			16,921	6,769
2	1,777			11,695	9,794
3	1,370			8,822	13,064
4	1,083	2,294	2,869	7,128	16,070
5	0,961			6,325	18,110
6	0,884			5,844	19,598

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

- 4.5. Vitesse maximale : **184 km/h** environ
- 4.6. Indicateur de vitesse : oui
- 4.7. Compteur kilométrique : oui

5. SUSPENSION

- 5.1. Avant : fourche télescopique hydraulique
- 5.2. Arrière : amortisseur télescopique hydraulique, ressort hélicoïdal, bras oscillant (type central)

6. DIRECTION

- 6.1. Type de direction : par pivotement de la fourche

7. FREINAGE

- 7.1. Frein de service : un frein avant et un frein arrière à commandes séparées
 7.1.1. Commande du frein de service :
 Frein avant : par levier au guidon
 Frein arrière : par levier au pied droit
- 7.2. Répartiteur de frein : non
- 7.2.1. Dispositif anti-bloqueur de roues : non
- 7.3. Frein de secours : par indépendance des circuits du frein de service
- 7.4. Frein de stationnement : non
- 7.4.1. Répartition des efforts sur les roues :
 7.5.1. Frein de service :
 Avant : système hydraulique
 Arrière : système hydraulique
- 7.5.2. Frein de secours : hydraulique
- 7.6. Assistance du frein de service : non
- 7.7. Réservoir de fluide ou d'énergie : oui à niveau visible
- 7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances : visuel
- 7.7.2. Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de niveau
- 7.8. Type de frein
 7.8.1. Frein de service :
 7.8.1.1. Sur l'essieu 1 : disques
 7.8.1.2. Sur l'essieu 2 : disques
- 7.8.2. Frein de secours : disque(s)

8. CARROSSERIE

- 8.1. Carrosserie : Solo
- 8.2. Carénage : oui [en option]
- 8.3. Descriptif : intégral en matière thermoudriscible
- 8.3.1. Nombre de places assises : 2

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1. Feu de route : 1
- 9.2. Feu de croisement : 1 incorporé au feu de route
- 9.3. Feu de position avant : 1 incorporé au feu de route
- 9.4. Feu rouge arrière : 1
- 9.5. Indicateur de changement de direction :
 9.5.1. Avant : 2 indépendants
 9.5.2. Arrière : 2 indépendants
- 9.6. Feu stop : 1 incorporé au feu rouge
- 9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 combiné avec le feu rouge
- 9.8. Dispositif réfléchissant :
 9.8.1. Arrière : 1 indépendant

10. DIVERS

- 10.1. Accessoires :
 10.1.1.
 10.1.2.
 10.1.3. Rétroviseurs : 1 à gauche (et 1 à droite en option)
- 10.1.4. Avertisseur sonore : oui
- 10.1.5. Dispositif anti-larcin : par blocage de la colonne de direction
- 10.2. Marques d'identité :
 10.2.1. Emplacement de la plaque du constructeur : sur la colonne de direction
 ou sur le tube allant de l'axe du tube allant de la fixation de la selle à gauche
 ou sur le tube du berceau moteur à l'avant droit
- 10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur la colonne de direction
- 10.2.3. Structure du numéro de châssis : 9 caractères, 3 pour le numéro de type
 et pour le numéro de série dans la même ligne
- 10.2.4. Le numéro d'identification combine à :
 1WT-00000
- 10.2.5. Identification du moteur : par frappe à froid sur le carter moteur

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant du constructeur que le véhicule numéro IWT 000 016 présenté comme prototype des véhicules de marque YAMAHA - Type et version IWT satisfait aux dispositions des articles R.169, R.170 et R.172 à R.182 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

La numérotation dans la série du type commence à IWT 000 001.

Monthéry, le 15 Janvier 1986

Vu et approuvé :
Enregistré sous le No. AU-2431-85-00
Fait à Paris, le 15 Janvier 1986
Pour le Directeur Régional de l'Industrie
et de la Recherche d'Ile de France

L'INGENIEUR DES T.P.E (MINES)
CHAPUT

L'INGENIEUR DIVISIONNAIRE DES T.P.E. (MINES)
J. MOYER

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné, Norbert WAGNER, Président du Directoire de la Société SONAUTO S.A. - Z.A. les Béthunes, 1 avenue du Fier - 95310 SAINT-OUEN-L'AUMÔNE, représentant dûment accrédité de YAMAHA MOTOR CO LTD, constructeur, certifie :

Que le véhicule :

1. Genre :
2. Marque :
3. Type :
4. Numéro d'ordre dans la série ou numéro d'identification
5. Carrosserie :
6. Source d'énergie :
7. Puissance administrative :
8. Nombre de places assises (y compris le conducteur) :
9. Dimensions :
10. Poids total autorisé en charge :
11. Poids à vide en ordre de marche du véhicule de base :
12. Poids total roulant autorisé :
13. Charge utile du véhicule de base :
14. Niveau sonore de référence :
15. Régime de rotation du moteur lui correspondant :

MTTE
YAMAHA
IWT - Version : ///
IWT

Solo
ES
04 CV
2
///
365 kg
159 kg
/// kg
88,5 dbA
4500 tr/min

est entièrement conforme au type et à la version décrits plus haut et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le

Pour être livré à

(Nom et adresse de l'acheteur ou à défaut du concessionnaire)

Fait à St-Ouen-l'Aumône, le

OTOMECHANIC AUXERROIS
Jean GARY
15, av. J.-Meno - Z.I. Route de Troyes
89000 AUXERRE
Tél. 039 49 38 30 (4 lignes groupées)
Télex GAMOXR 80028 F
N° SIRET 477 011 770 0018

SONAUTO S.A.
Le Président du Directoire

Numéro d'immatriculation (à remplir par la préfecture) :

NOTA : toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation en regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur ce certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture le cas échéant d'une réception à titre isolé par le Service des Mines

ATTESTATION DE DEDOUANEMENT

Nous, soussignés SONAUTO S.A., Représentant du constructeur accrédité en France des Motocycles YAMAHA attestons que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro dans la série du type figurent au certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la consommation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers français.

Fait à St-Ouen-l'Aumône, le,

SONAUTO S.A.
Le Président du Directoire

VISA DES SERVICES DES DOUANES

Numéro

Vu, le,

EE RECEVEUR (signature et cachet)

Bureau de :

Dispense de visa accordée par décision
No. 183 en date du 24 avril 1974
du Directeur Général des Douanes
et droits indirects